

Sujet : [INTERNET] Réponse PC 046 145 23 S0001

De : > Philippe.FAUREL (par Internet) <Philippe.FAUREL@sdis46.fr>

Date : 03/03/2023 à 10:16

Pour : "estelle.labour@lot.gouv.fr" <estelle.labour@lot.gouv.fr>

Madame Estelle LABOUR,

Vous avez transmis au SDIS par voie électronique, le dossier cité en objet.

Le projet prévoit l'implantation d'un parc photovoltaïque de 8 hectares environ sise « Poux Del Lac » sur la commune de LACHAPELLE-AUZAC.

- Au regard du dossier :

1. l'accessibilité aux véhicules d'incendie et de secours sera correctement assurée.
2. la défense incendie sera correctement réalisée par l'implantation d'une réserve incendie de 120m³ prévue par le porteur de projet. Cette réserve devra être pérenne et pouvoir être réalimentée par le réseau d'adduction d'eau potable. Enfin, une fois en service, le pétitionnaire devra transmettre au service Opération, Prévision et Doctrine du SDIS l'attestation de réception du nouveau point d'eau incendie établie par l'installateur. Ce nouveau PEI devra être identifié avec ses coordonnées GPS pour être enregistré dans la base de données cartographique du SDIS.

Vous trouverez en pièce jointe les recommandations du SDIS concernant les panneaux photovoltaïques au sol.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement.

Lieutenant Philippe FAUREL

DECI et Manifestations

Service Opération – Prévision – Doctrine

Groupement Analyse et Couverture des Risques

SDIS du LOT – 194 rue Hautesserre

BP60102 – 46002 CAHORS CEDEX 9

Tél: 05.65.23.49.87 – 07.64.88.23.01

Courriel: philippe.faurel@sdis46.fr

Site Internet : <https://www.pompiersdulot.fr>

Re

Adoptez l'éco-attitude ! N'imprimez cet email que si c'est nécessaire.

—Pièces jointes :—

Recommandations PPV au sol.pdf

120 Ko